



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 05 OCTOBRE 2026**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-six s'est réuni à la Mairie le cinq octobre deux mil vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal LEBOUCHER, Maire.

Étaient présents : Mmes : Amandine DUGUET, Christiane REIGNIER, Emmanuelle PELÉ, Elvira JAMET, Odile VÉDIE, Marilou MAILLÉ, MM : Pascal LEBOUCHER, Thierry BARBAULT, Michel GOSSE, Ludovic BOUHOURS, Alexandre BRISSET, Rodolphe HERBIL, Max DESMAZURES et Denis CABOT.

Absente excusée : Mme Patricia BOURDIN.

Secrétaire de séance : M. Alexandre BRISSET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et laisse la parole à M. Cédric FORGEARD, responsable du service « Accompagnement au numérique » pour présenter le dispositif des accompagnants numériques en service civique.

Arrivée en cours de séance de Mme Elvira JAMET.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2026

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 07 septembre 2026 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

**02 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL**

Délibération N°062-20260510D

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°031-20260704D par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal.

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°	Dates	Objets	Titulaires	Montants TTC
2026-019	15/09/2026	Devis Conception du bulletin municipal	Atelier du Voisin	1 330,00 €
2026-020	15/09/2026	Devis Impression du bulletin municipal	Créactiv Graphisme	1 156,80 €

2026-021	02/10/2026	Devis pour le rebouchage du trou rue des Bleuets	SOGECO	1 782,00 €
2026-022	02/10/2026	Devis pour le raccordement des eaux usées 27 rue Principale	DAVID TP	1 164,14 €

03 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2025

Délibération N°063-20260510D

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2025.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Pièce jointe : Rapport 2025

Le Conseil Municipal prend acte.

04 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNÉE 2025

Délibération N°064-20260510D

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2025.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Pièce jointe : Rapport 2025

Le Conseil Municipal prend acte.

05 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Délibération N°065-20260510D

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres, par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT, chargée d'évaluer les transferts de charges, doit être composée d'élus des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Par délibération en date du 24 septembre 2026, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées dont la composition de cette commission a été fixée à 15 membres titulaires et 15 membres suppléants, répartis comme suit :

Commune	Nombre de représentants	
	Titulaires	Suppléants
Arthezé	1	1
Bazouges-Cré sur Loir	1	1
Bousse	1	1
Clermont-Créans	1	1
Courcelles-la-Forêt	1	1
Crosnières	1	1
La Flèche	2	2
La Chapelle d'Aligné	1	1
La Fontaine Saint Martin	1	1
Ligron	1	1
Mareil-sur-Loir	1	1
Oizé	1	1
Thorée-les-Pins	1	1
Villaines-sous-Malicorne	1	1

Le Conseil municipal de chaque commune doit donc désigner parmi ses membres le représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner les membres suivants :

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	
1 Titulaire	1 Suppléant
Pascal LEBOUCHER	Christiane REIGNIER

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06 - BROYAGE ET ÉLAGAGE DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX - ÉTUDE DE DEVIS

Délibération N°066-20260510D

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de broyage et d'élagage des accotements, routes et chemins communaux, afin d'assurer leur entretien et de maintenir de bonnes conditions de circulation et de sécurité.

Dans ce cadre, deux entreprises ont été sollicitées afin de présenter une proposition financière pour la réalisation de ces travaux :

- SARL DUPUY Benjamin - Mayet : 19 215,00 € HT ;
- ETA RICHARD Frédéric - Dissé-sous-le-Lude : 14 760,00 € HT.

Après présentation et examen des deux propositions, le Conseil Municipal constate que l'offre de l'ETA RICHARD Frédéric, d'un montant de 14 760,00 € HT, est la moins élevée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis présenté par l'ETA RICHARD Frédéric, pour un montant de 14 760,00 € HT ;
- DÉCIDE de lui confier les travaux de broyage et d'élagage des routes et chemins communaux ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07 - TARIFS CIMETIÈRE 2027

Délibération N°067-20260510D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2027 les prix des concessions de cimetière, des columbariums et des caverne.

Cimetière

Concession 30 ans :	260€
Concession 50 ans :	350€
Concession Perpétuelle :	1 800€

Columbarium

15 ans :	650€
30 ans :	990€
Plaque de porte :	390€

Caverne

30 ans :	390€
----------	------

Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres : gratuit

Lutrin : Gravure uniquement (pas de plaques d'identification) avec les mentions suivantes : Prénom et Nom ; années de naissances et de décès. La police est le style antique. Les lettres gravées sont ensuite recouvertes d'or ou peintes. La 1^{ère} gravure sur le lutrin servira d'exemples pour les suivantes.

Les familles doivent mandater les Pompes Funèbres de leur choix pour réaliser la gravure. Les Pompes funèbres doivent au préalable faire une demande d'autorisation de dispersion des cendres et d'inscription sur le lutrin auprès de la mairie. Et les familles sont directement facturés par les Pompes Funèbres.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

08 - TARIFS FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2027

Délibération N°068-20260510D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2027 le tarif lié au financement de l'assainissement collectif, à savoir 2 950,00 TTC ou frais réels + 10 % si le devis de raccordement est supérieur à 2 950,00 € TTC.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

09 - TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2027

Délibération N°069-20260510D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs 2026 en 2027, à savoir la prime fixe à 67,00€ HT et le prix au m³ d'eau consommé à 1,25€ HT.

De plus, pour les foyers n'utilisant pas le service d'eau potable de Veolia Eau et raccordés à l'assainissement collectif, comme depuis 2011, il sera retenu une consommation de 30 m³ par personne au foyer.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 - TARIFS LOCATION SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2027

Délibération N°070-20260510D

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2026 pour 2027 pour la location de la salle et la vaisselle. Le tarif de remise en état du parquet (hors dégradation) est reconduit pour 2027. Il comprend le ponçage et le lustrage, soit 50 € de l'heure.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité d'offrir la **gratuité de la salle une fois par an aux associations de la Commune**. Pour l'APE, la salle reste gratuite à l'année.

Salle Multi-Activités (Tables et chaises comprises)

MANIFESTATIONS	ORGANISMES	THORÉE-LES-PINS	HORS COMMUNE	OPTION CUISINE
REPAS DANSANTS	Associations / C.E.	200 €	290 €	Cuisine comprise
	Professionnels	280 €	380 €	Cuisine comprise
REPAS DANSANTS (Mariages, banquets, anniversaires, ...)	1 jour	200 €	290 €	Cuisine comprise
	2 jours	280 €	380 €	
REPAS (sans danse)	Associations / C.E.	100 €	180 €	Cuisine comprise
BALS - LOTO -SPECTACLES - CONCERTS	Associations / C.E./ Professionnels	70 €	170 €	Cuisine + 30 €
VIN D'HONNEUR - GALETTES (hors week-end)	Associations / C.E. / Particuliers	50 €	100 €	Cuisine + 30 €
CONCOURS DE CARTES Associations / C.E.	1 jour	70 €	170 €	Cuisine + 30 €
	2 jours	110 €	230 €	
	3 jours	154 €	290 €	
SÉPULTURE (petite salle)	Particuliers	30 €		
CHAUFFAGE	Tous	30 €	Du 15/10 au 15/04	

Vaisselle

DÉSIGNATION DES ARTICLES	PRIX/ARTICLE	REMBOURSEMENT SI CASSE
Assiettes creuses Unicet	0,05 €	3,45 €
Assiettes plates Unicet	0,05 €	3,45 €
Assiettes dessert Unicet	0,05 €	2,75 €
Couteaux manche rond	0,05 €	1,15 €
Fourchettes inox uni	0,05 €	0,70 €
Cuillères inox uni	0,05 €	0,90 €
Petites cuillères	0,05 €	0,45 €
Verres apéritifs	0,05 €	0,90 €
Verres Roc 16 cl	0,05 €	0,70 €
Verres à vin blanc	0,05 €	1,85 €

Verres à vin rouge	0,05 €	1,85 €
Flûtes	0,05 €	1,85 €
Tasse à café porcelaine avec soucoupe	0,05 €	3,90 €
Corbeilles pain	0,30 €	6,85 €
Pichets polycarbonate	0,30 €	13,05 €
Brocs Arcoroc	0,30 €	3,20 €
Légumiers Diamètre 24	0,30 €	10,75 €
Plats ovales L 46	0,30 €	10,05 €
Couverts de service	0,15 €	7,55 €
Plaques four air pulsé	Gratuit	35,00€
Grilles four air pulsé	Gratuit	35,00€
Plaques four gaz	Gratuit	35,00€
Plateaux à débarrasser	Gratuit	12,00€

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11 - TARIFS MATÉRIELS HORS SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2027

Délibération N°071-20260510D

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs 2026 en 2027 pour la location du matériel hors salle multi-activités :

- 1 table avec 2 bancs : 5,00 € (gratuit pour les associations de la Commune et location minimum de 3 tables et bancs),
- stands : 10 € par stand pour les particuliers de la Commune (gratuit pour les associations de la Commune).

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE : ORGANISATION

M. le Maire précise aux membres du Conseil que la cérémonie aura lieu à 14h00 au monument FAVRE puis à 14h30 au Monument aux Morts en présence de Mme BODET, présidente du Souvenir Français et de M. MARTINEAU, député.

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi à la Salle Multi-Activités et sera attribué 6 décorations à des anciens combattants.

13 - PROJETS/TRAVAUX : BP 2027

M. le Maire sollicite les membres du Conseil municipal afin de recenser les projets, travaux ou acquisitions identifiés lors des différentes commissions, susceptibles d'être inscrits au budget de l'exercice 2027.

À ce stade, plusieurs pistes sont évoquées :

- la réfection ou le remplacement du lambris extérieur de la salle multi-activités ;
- l'étude de l'agrandissement de l'abribus existant ou la création d'un nouvel abri ;
- l'installation d'un paratonnerre sur l'église.

14 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

Calendrier des fêtes : La réunion s'est tenue le mardi 29 septembre avec l'ensemble des associations.

Lotissement Les Graviers II : Suite à la réception des travaux en date du 24 septembre dernier, deux corrections doivent être réalisées par TELELEC RÉSEAUX avant la transmission des procès-verbaux de réception signés :

- l'évacuation de deux poteaux HTA ;
- la remise en place ou, si nécessaire, la réparation d'une lanterne sur un candélabre situé rue des Jonquilles (intervention vendredi 02/10).

Commission Voirie : Mme Christiane REIGNIER informe les élus des différents points suivants :

- **Aménagement des bords du Loir** : à proximité de La Bamboche du Loir, une dizaine de postes de pêche seront installés à la demande de M. CORDIER, Président de la Fédération de Pêche. Il a également été demandé de sécuriser la passerelle par la mise en place de garde-corps démontables, permettant leur retrait lors des périodes de crue.
- **Sécurité routière** : la problématique de la vitesse excessive des véhicules sur certains axes est évoquée. Les recherches se poursuivent afin d'identifier l'interlocuteur compétent au niveau du Département pour étudier les éventuelles mesures de sécurisation à mettre en place.

Commission Bâtiment : M. Thierry BARBAULT fait le point sur les travaux réalisés et ceux à prévoir :

- **Visite des bâtiments communaux** : une visite des bâtiments communaux a été effectuée le mercredi 16 septembre. À cette occasion, il a été constaté, dans un bâtiment attenant à l'école et utilisé comme lieu de stockage par la commune, que la cheminée s'est effondrée à l'intérieur du bâtiment. Il existe également un risque que la partie de la cheminée située en toiture s'effondre à son tour. Des devis vont être sollicités afin d'étudier les travaux de sécurisation et de remise en état nécessaires.
- **Chapelle du cimetière** : des travaux sont à prévoir. Des devis vont être demandés afin d'évaluer les interventions nécessaires.
- **Éclairage de secours de la salle multi-activités** : le système de secours de l'éclairage public est en panne depuis le mois d'août. L'entreprise CHEVE, qui avait procédé à l'installation du matériel, a démonté la centrale afin de l'adresser au fabricant pour vérification en usine. Le fabricant ne peut en effet fournir de pièces détachées qu'après avoir procédé au contrôle préalable de la centrale.

Commission Festivités / Communication : Mme Amandine DUGUET informe les élus des différents points suivants :

- **Information et communication** : une commission s'est tenue le 11 septembre afin de travailler sur la mise à jour du site internet et de définir la répartition des articles à préparer pour le prochain bulletin municipal.
- **Animations et festivités** : une commission se tiendra le vendredi 9 octobre. Elle permettra d'échanger sur les prochaines manifestations, notamment le goûter des anciens et la représentation théâtrale.
- **Journées européennes du patrimoine** : l'ouverture au public des deux sites appartenant à la famille de la Bouillerie a été très appréciée. Une soixantaine de personnes se sont déplacées à cette occasion pour découvrir ces lieux.
- **Permanence en mairie** : une permanence de Mme DUGUET est prévue le samedi 10 octobre en mairie.

15 - DIVERS

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal des différents points suivants :

M. le Maire fait circuler auprès des membres du Conseil municipal la carte de remerciement adressée par Mme FORGET à la suite du décès de son père.

Permanence du 12 septembre : une dizaine de personnes sont venues échanger sur différents sujets. Ces échanges, constructifs et enrichissants, ont permis d'aborder plusieurs préoccupations des habitants.

SPA : Suite au courrier adressé au propriétaire des ânes présents en bordure de la RD306, la clôture a été remise en état.

Rue du 8 mai 1945 : Suite au courrier adressé au propriétaire et au locataire, les tuiles présentant un risque de chute sur le trottoir et la voie publique ont été retirées.

Par ailleurs, le propriétaire a échangé avec l'un des ouvriers intervenant dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et le retrait du poteau en béton armé situé devant l'habitation devrait ainsi pouvoir être réalisé.

Livret de concession : Un livret de concession a été demandé auprès des PF CATON et sera fourni gratuitement. Il appartiendra ensuite aux familles de le compléter afin d'assurer le suivi et la gestion des concessions.

Restaurant : La mairie a reçu une facture de l'entreprise FONTENEAU concernant une intervention au restaurant (remplacement d'un flexible et de raccords). M. le Maire sollicite l'avis du conseil sur la prise en charge de cette facture.

Elections Présidentielles : Les premier et second tours sont fixés aux dimanches 18 avril et 2 mai 2027. Les conseillers municipaux sont invités à s'organiser pour assurer la tenue des bureaux de vote.

Parcelles pour la chasse : M. le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir rencontré M. PIEDSNOIS au sujet des parcelles qui lui avaient été retirées lors du précédent mandat, à la suite de leur acquisition par la commune. M. PIEDSNOIS souhaite pouvoir disposer à nouveau de ces parcelles afin de les intégrer à son plan de chasse et d'y exercer son activité de chasse.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal souhaite maintenir la décision prise par le précédent Conseil municipal et de ne pas mettre ces parcelles à disposition pour la chasse.

Toutefois, le Conseil municipal accepte que, sur demande préalable, M. le Maire puisse l'autoriser ponctuellement à traverser ces parcelles dans le cadre de battues.

Rappel Assemblée Générale ASLGF Les Bois du Loir : La première assemblée générale de l'ASLGF Les Bois du Loir se tiendra le jeudi 15 octobre 2026 à 18h30, à la salle multi-activités de Thorée-les-Pins.

Conseil communautaire du 26 septembre - EPFL : M. le Maire informe le Conseil municipal des échanges intervenus lors du Conseil communautaire du 26 septembre concernant l'EPFL (Établissement Public Foncier Local). À la suite de la séparation de l'EPFL Sarthe-Mayenne, le Conseil départemental a sollicité une décision rapide afin de permettre la création d'un nouvel EPFL à l'échelle de la Sarthe et d'assurer la continuité des projets actuellement engagés pour quatre communes de la CCPF.

Il est toutefois précisé que la création de cette nouvelle structure entraînerait la mise en place d'une fiscalité supplémentaire, à la charge des entreprises et des particuliers, afin d'assurer son financement.

TOUR DE TABLE :

M. Michel GOSSE fait le point sur les réparations effectuées sur le pont de Mélion. Il précise toutefois que les longerons sont vétustes et qu'il conviendra de prévoir leur remplacement. La question de l'installation des illuminations est soulevée, notamment en raison de la disparition des poteaux électriques à la suite de l'enfouissement des réseaux aux Cartes. Une réflexion devra être menée sur les solutions techniques envisageables.

Il signale également qu'une haie déborde sur un trottoir et gêne le passage des riverains et des écoliers. Il est demandé qu'un conseiller puisse intervenir afin de procéder à sa taille.

M. Alexandre BRISSET demande s'il serait possible que les membres du Conseil municipal puissent prendre connaissance des comptes rendus établis lors des différentes commissions. Cette demande est acceptée.

M. Max DESMAZURES demande qu'un courrier soit adressé à M. MONCHATRE, propriétaire des parcelles attenantes au nouveau lotissement et des siennes, afin de lui demander de procéder à l'entretien de son terrain.

Mme Elvira JAMET informe les conseillers qu'une conteuse interviendra le samedi 5 décembre dans la salle du Conseil municipal, dans le cadre d'une animation destinée aux lecteurs de la bibliothèque. Cette séance sera également ouverte au public.

M. Denis CABOT signale que le sol au niveau des conteneurs à verre nécessite un nettoyage. Il conviendra de prévoir une intervention afin de remédier à cette situation.

*** Dates à retenir :**

- Conseil Municipal : Lundi 09 novembre 2026 à 20h30
- Conseil Municipal : Lundi 07 décembre 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.

Signatures :

Pascal LEBOUCHER
Maire

Alexandre BRISSET
Secrétaire de séance